

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA  
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

-----  
Direction générale de la formation,  
de la promotion sociale,  
de l'enseignement à distance et  
des allocations et prêts d'études  
-----

Direction d'administration de  
l'enseignement de promotion sociale,  
de l'enseignement à distance et  
des allocations et prêts d'études  
-----

Service de l'enseignement  
de promotion sociale  
-----

1040 BRUXELLES, LE  
RUE DE LA SCIENCE, 43 01-02-1995  
02/238.86.11

MONSIEUR VLAEMINCK, G.  
ADMINISTRATEUR DELEGUE  
CPEONS

RUE DES HALLES, 13  
1000 BRUXELLES

VR

Ref.: *VA* / 5331003 / Dossier pédagogique 1268

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1  
-----  
Unité de formation : CREER SON PROPRE EMPLOI  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 715620U11C1  
Etablissement : ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE PROMOTION SOCIALE  
-----  
RUE JULES DESTREE, 176  
7390 QUAREGNON

*don : 701*

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

  
G. Schmit.

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Melle Schets (tél:02/238.86.54)



11. Horaire de l'unité de formation :

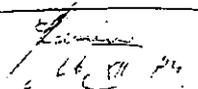
Code de l'unité de formation : (4) 7156 20 U 11 C1

## Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
Mécanisation des capacités potentielles du candidat	CG	A	40
Fiabilité du projet	CG	A	80
2. Part d'autonomie		✓	1
Total des périodes			120

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

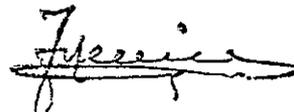
AVIS FAVORABLE  
J. LEONARD

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :  
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD (1)~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS  
RENCONTREES

Date : 21 DEC. 1995

Signature :

  
J. Meunier  
Administrateur Pédagogique

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher  
(2) A compléter  
(4) Réserve à l'Administration  
(5) Soit CG, CS, CT, CTPI, PP ou CPPM  
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V  
(7) 1 période = 50 minutes

## CREER SON PROPRE EMPLOI

### 1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale,

- 1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire .
- 1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels .

### 2. FINALITES PARTICULIERES

Evaluation des capacités et potentialités des candidats et rédaction en commun d'un bilan des besoins en vue d'approfondir et de développer les connaissances nécessaires à la réalisation du projet .

Etude de la faisabilité des projets .

Ces finalités sont distinctes de celles de l'unité de formation "connaissances de gestion" et s'inscrivent en terme de complémentarité.

ANNEXE 2

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES :

CREER SON PROPRE EMPLOI

L'étudiant sera capable de

en français :

- consulter un dictionnaire, un catalogue, une table des matières en repérant un élément donné;
- s'exprimer oralement ou par écrit dans une langue simple;

en mathématiques :

- effectuer correctement des calculs simples relatifs aux 4 opérations fondamentales;
- mesurer les grandeurs et effectuer des opérations simples sur ces grandeurs .

Titres pouvant en tenir lieu :

- certificat d'enseignement secondaire inférieur
- titre équivalent

ANNEXE 3  
RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE  
REGROUPEMENT :

**CREER SON PROPRE EMPLOI**

Pas de recommandations particulières .

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS :

CREER SON PROPRE EMPLOI

EVALUATION DU PROJET D'ENTREPRISE PRESENTE PAR CHAQUE CANDIDAT

**1) Vérification des capacités potentielles**

L'élève sera capable

- d'énoncer les objectifs de sa démarche commerciale;
- de démontrer la concordance de son profil avec les objectifs énoncés;
- de cerner ses lacunes et d'entrevoir éventuellement une orientation vers des formations qualifiantes dans le cadre de son projet .

**2) Faisabilité du projet**

L'élève sera capable

- de réaliser une étude de marché en rapport avec son projet;
- d'estimer le coût de fonctionnement de son entreprise;
- de déterminer la composition du capital;
- de mesurer la rentabilité du projet en pratiquant une analyse des prix .

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

CREER SON PROPRE EMPLOI

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable

- de comprendre les mécanismes inhérents à son projet;
- de définir ses besoins et la composition du capital;
- de calculer la rentabilité de son entreprise .

ANNEXE 6

PROFIL DES CHARGES DE COURS :

### CREER SON PROPRE EMPLOI

Les chargés de cours seront des enseignants, à défaut des experts, recrutés en fonction de leurs compétences dans le domaine concerné .